

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 22 JUIN 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-DEUX JUIN,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 16 juin 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Étaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Étaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Sophie FOUCHER-MAILLARD, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

Était absente : Céline VÉRON.

**OBJET : Finances - Budget annexe Service de Soutien à Domicile – Ajustement de la provision pour risque**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° DEL-2020-095 du 21 octobre 2020, le Conseil d'Administration a ajusté le niveau de provision pour risque du Service de Soutien à Domicile à hauteur des dettes cumulées s'élevant à 42 000 €.

L'admission en non-valeur d'une partie de ces dettes permet de diminuer le montant provisionné pour le ramener de 42 000 € à 15 000 €. Il convient donc de réaliser une reprise de provision à hauteur de 27 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte, à l'unanimité, de réaliser une reprise de provision de 27 000 €.

Cette opération sera imputée en recette de fonctionnement au groupe 3 « Produits financiers et produits non encaissable », article 7817 « Reprise sur dépréciations des actifs circulants » et en dépenses d'investissements au chapitre et article 491 « Dépréciation des comptes de redevables ».

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20210622-DEL-2021-059-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2021  
Date de réception préfecture : 25/06/2021

